

sultes par ses adversaires. Donald Gordon a accepté la tâche ingrate de diriger un réseau ferroviaire pour le peuple canadien. Il rend donc et continue à rendre de grands services au Canada. Quant au point principal du litige, je crois que d'aucuns ont exprimé leur opinion sans connaître tous les faits.

A la suite des événements, qui se déroulent en Corée, nous devrions envisager un peu plus sérieusement la menace réelle qui pèse sur notre liberté politique. La population du Canada, pas plus que celle des États-Unis, ne connaît de police secrète. Toutefois on trouve dans ces deux pays un grand nombre d'immigrants qui ont beaucoup souffert aux mains de ce genre d'organisme en Europe. Je connais un Européen qui a émigré au Canada avec un petit avoir et qui a réussi depuis à se monter un commerce florissant sur le littoral. Un jour, peu de temps après son entrée au pays, je lui proposai d'entreprendre un voyage de 75 milles. "Devons-nous prévenir la police de notre départ?", me demanda-t-il.

Je m'informai du motif de cette question. Il m'expliqua que lorsqu'il était en Europe, il ne pouvait s'éloigner de 50 milles sans se présenter à la police pour indiquer où il se rendait, donnant les motifs de son déplacement, et promettant de revenir. Je lui dis qu'il était maintenant au Canada et qu'il n'était plus tenu à ces formalités.

Parce qu'il n'était pas préparé à l'agression, le Canada aurait bien pu être privé de la liberté politique dont jouissent aujourd'hui ses habitants. N'oublions pas que certaines gens au Canada font le jeu de la pire dictature que le monde ait jamais connue. Ces sympathisants communistes ne se rendent certainement pas compte de ce qui se passerait sous un régime communiste. Les syndicats ouvriers ne pourraient assurément pas faire la grève, parce que le premier Canadien qui voudrait tenter la chose serait supprimé.

Je ne veux pas de contrainte; je ne voudrais pas, non plus, que le Gouvernement obligeât quelqu'un à occuper un emploi quelconque. D'autre part, il ne faudrait pas permettre à un groupe de gens de paralyser l'industrie du pays en tentant, par des moyens égoïstes, à obtenir de leurs concitoyens plus que ce à quoi ils ont droit. Si leurs demandes sont outrées, c'est à cela que se ramène la question. Je ne voudrais pas qu'on prétendît que tout ce que je viens de dire signifie que j'accuse les cheminots qui ont fait la grève d'avoir formulé des demandes exagérées. Je n'ai pas établi de comparaison entre l'échelle de leurs salaires et celle des employés d'autres entreprises. Je ne connais pas assez la question pour me

prononcer de façon catégorique. Mais, oubliant la question de savoir si les ouvriers étaient insuffisamment ou trop payés, je soutiens qu'ils n'avaient pas le droit de désorganiser toute l'industrie du pays et d'imposer un règlement à leurs patrons.

D'autres sénateurs devraient aussi aborder la question de la grève et nous dire ce qu'ils en pensent, afin que le public en général connaisse réellement les faits et prenne le moyen de se prémunir à l'avenir contre toute paralysie industrielle au pays.

Des voix: Très bien!

L'honorable A. N. McLean: Honorables sénateurs, je suis heureux d'avoir l'occasion de féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône.

Le Parlement a été convoqué en session d'urgence afin d'étudier des questions qui revêtent la plus haute importance. Le projet de loi que le Gouvernement a présenté en vue de mettre fin à la grève qui a paralysé le pays, a été adopté d'une façon prompte et efficace par le Parlement. La célérité avec laquelle le Sénat et l'autre Chambre ont agi a sans doute fait impression chez les Canadiens.

Je tiens à souligner les paroles qu'a prononcées en cette enceinte, mercredi dernier, le sénateur de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris) au sujet de M. Donald Gordon. Je connais M. Gordon depuis longtemps. Au cours de la guerre, j'ai eu l'honneur de collaborer avec lui, alors qu'à titre de président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il était chargé de la régie des prix. Je n'ai jamais travaillé avec quelqu'un qui le surpassait pour ce qui est de la compétence, de la droiture d'esprit, de l'honnêteté austère et de la sincérité d'intention. M. Gordon s'est acquis l'admiration profonde et le respect de tous ceux avec lesquels il a travaillé, parce qu'il a accompli une tâche magnifique au bénéfice de la population durant la guerre. La façon dont il a réussi à maintenir les prix des denrées destinées aux consommateurs du pays surpasse tout ce qui s'est fait dans les autres pays. Ce qu'il a accompli est passé à l'histoire, il ne faudrait jamais l'oublier.

Peut-être devrais-je ajouter que lorsque M. Gordon accomplissait une tâche importante à titre de président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, il n'était pas question pour lui de la semaine de quarante ni de cinquante heures. Je sais que, pendant la guerre, il travaillait soixante ou soixante-dix heures par semaine. Il fait encore des heures de travail très longues. Ayant commencé au bas de l'échelle il a